ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Indicateurs sur l'annulation des cours

Question écrite n° 15857

Texte de la question

M. Sylvain Waserman interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les indicateurs relatifs à l'annulation de cours, enseignants absents et non remplacés, dans les écoles, collèges et lycées. Suite à la question n° 8912, sans revenir sur les moyens mis en place pour assurer le remplacement des professeurs absents exposés dans la réponse du ministère du 13 novembre 2018, aucun indicateur sur ce sujet ne semble partagé avec les parents ou les élus. Pourtant, cela permettrait de mesurer le phénomène et donc aussi de potentiellement le relativiser, pour faire la part du mythe et de la réalité. Il lui demande si une réflexion sera engagée autour d'indicateurs partagés avec les élus locaux et les parents d'élèves sur la question des « cours annulés » et des enseignants absents et non remplacés.

Texte de la réponse

La question du remplacement des enseignants absents constitue une priorité du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) puisqu'elle touche à la continuité et à la qualité du service public de l'éducation. Afin de mesurer l'efficacité du dispositif, le MENJS dispose d'indicateurs de pilotage du remplacement et de la suppléance. Ces indicateurs, partagés avec les académies, permettent de mesurer l'efficacité du remplacement et de la suppléance et l'optimisation du potentiel de remplacement. Grâce à ces mesures, le ministère et les services académiques peuvent organiser le remplacement de la manière la plus efficiente possible. Ces indicateurs sont élaborés à partir de données centrées sur l'agent et consolidées à grande échelle (données par académie, par département, par discipline). Cependant, conscient de ces attentes, le ministère a engagé une réflexion afin d'élaborer de nouveaux indicateurs qui permettraient d'avoir une meilleure représentation de la situation du remplacement. À l'appui de cette démarche, un groupe de travail a été mis en place avec 4 rectorats d'académie avec pour objectif d'identifier et de mutualiser les bonnes pratiques. Cette démarche vise à améliorer le remplacement des enseignants absents qui représente un enjeu majeur.

Données clés

Auteur : M. Sylvain Waserman
Circonscription : Bas-Rhin (2e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15857
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 janvier 2019, page 250
Réponse publiée au JO le : 12 janvier 2021, page 234